

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Vendredi 6 mars 2026**

ETAIENT PRESENTS :

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, MAUPILE, THE

Messieurs CAVOLI, FANARA, MONS, PUJOL, SCAPPAZZONI, TREUIL, MARTINERIE, DAVID, DELEPAUX

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président)

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, FOULON
Mr BONNIN, SEGURA

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mr PIERRE-EDOUARD DROGUET responsable par intérim du Service de Gestion Comptable

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2026030617 : DEMANDE D'AUTORISATION POUR EMISSION DE DUPLICATA DE BILLETS DES SPECTACLES PERDUS

En raison de l'annulation du concert de Calogero le 21 février 2026 au théâtre Olympia d'Arcachon, tous les spectateurs peuvent demander à être remboursés. Toute demande devrait être accompagnée des billets de spectacles concernés.

Certains spectateurs ont égaré leur billet et ne peuvent pas fournir le billet de spectacle comme justificatif. Vous trouverez la liste des concernés ci-dessous :

NOM DU SPECTATEUR	NOM DU SPECTACLE	PRIX UNITAIRE PAR BILLET	NOMBRE DE BILLETS
Restaurant chez Pierre	Calogero	79€	2

Arcachon Expansion ayant la preuve de cet achat aussi, pour pouvoir effectuer leur remboursement il convient de délibérer afin de :

Cette délibération n'appelant aucune observation, **B.LUMMEAUX**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- **AUTORISER la Directrice Général à faire émettre un duplicata des places pour les personnes citées ci-dessus, et leur permettre d'obtenir le remboursement.**
- **AUTORISER la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**
- **AUTORISER la Directrice Générale à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°17 concernant la demande d'autorisation pour émission de duplicata de billets des spectacles perdus.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le vendredi 6 mars 2026
Bernard LUMMEAUX
1^{er} vice-président de la Régie Arcachon
Expansion

